

pas eu l'occasion de voir l'honorable député—je parle de sa vie politique—marchant à la tête de la fameuse bande qui, pendant tant d'élections, a fait de Québec un coupe-gorge.

Les électeurs de St. Roch se souviennent encore du temps où ils ne pourraient approcher ni d'un *poll* ni d'un *husting*, sans avoir un revolver chargé dans chaque poche, pour se défendre contre ceux qu'on appelait par-tout “la *gang* à Langevin !”

L'honorable député de Kamouraska peut nous en dire quelque chose ; il doit se rappeler la balle de pistolet qui a traversé sa casquette, le jour où il a été mis en nomination pour la Chambre locale dans Québec-Est !

Que dis-je, le pays tout entier n'a pas oublié les scènes de violence et de meurtre qui signalaient les nominations publiques de notre district, sous le régime si pur, si immaculé, si regretté de l'ancienne administration, alors que l'honorable député de Charlevoix n'avait pas encore abandonné son *bâton* de maréchal entre les mains du député de Terrebonne, quand il était encore commandant de la fameuse brigade Allan.

Je suis loin de prétendre, M. l'Orateur, que les \$32,600 que l'honorable monsieur admet avoir reçus comme tel, ont toutes été dépensées à payer ces fiers-à-bras. Oh ! non, j'en mettrais trop en contradiction avec l'opinion générale. Mais une chose certaine, notoire, connue de tous les citoyens de Québec, ce sont les relations patentes, indéniables de l'honorable député de Charlevoix avec cette respectable classe d'individus que l'on appelle des fiers-à-bras d'élection. Si l'on veut des preuves, je puis en donner.

Voix à gauche—Donnez ! donnez !

M. FRÉCHETTE—Les voici. Ce sont des témoignages assermentés fournis par des citoyens haut placés de Québec, devant un comité de la Chambre locale, chargé de faire des investigations sur la manière dont le député de Charlevoix s'y prend pour se faire élire par acclamation.

M. MASSON—Quelle année ?

M. FRÉCHETTE—1871.

Le premier de ces témoignages qui me tombe sous la main est celui de M. Louis Bourget, un respectable négo-

cial de Québec ; il dit entre autres choses :

“J'étais présent à l'élection de Québec-Centre, qui a eu lieu le 9 de juin dernier, en face des bâtiments du Parlement. J'arrivai un peu avant l'heure de la nomination, à peu près une demi-heure avant midi. J'aperçus une masse de gens qui paraissaient s'être emparés du *husting*. Ils condoyaient tous ceux qui voulaient s'approcher. Ce n'étaient pas des électeurs. C'étaient de ces gens qu'on n'aime pas à rencontrer. En ma présence ils repoussèrent des électeurs et leur disant qu'ils n'avaient point d'affaires là. Il n'y avait pas moyen de s'approcher du *husting* ainsi entouré. Ces individus avaient l'air de s'entendre et d'agir de concert. Ils nous repoussaient violemment avec des menaces, en disant que c'était leur devoir. Ils blasphémaient et disaient qu'ils avaient bu depuis trois jours et qu'ils étaient bien payés pour faire leur devoir, etc.”

Citons aussi quelques mots du témoignage de M. J. B. Martel, pharmacien, aussi de Québec :

“Les individus, dit-il, que j'avais d'abord vus près de la clôture et qui plus tard entourèrent le *husting* avaient l'apparence sinistre de gens qu'on n'aime pas à rencontrer ; ils paraissaient dangereux et difficiles à approcher. On nous avait dit qu'ils seraient là ; nous les redoutions, et c'est pour cela que M. Gingras et moi, avions laissé nos montres à la maison. Ce n'étaient point des électeurs, ni des résidents de Québec-Centre. Ils paraissaient agir de concert, sous le commandement d'un nommé Ignace Fortier.

Mais le plus important et le plus explicite de tous ces témoignages, est celui de l'honorable Marc-Aurèle Plamondon, aujourd'hui l'un des juges de la Cour Supérieure pour la Province de Québec.....

M. MASSON—Je rappelle l'honorable député à l'ordre. Ce qu'il veut citer a rapport à une élection locale, et par conséquent n'a rien à faire avec le présent débat.

M. FRÉCHETTE—Pourquoi me demande-t-on des preuves, si l'on ne me permet pas de les donner ?

M. L'ORATEUR—Je crois que l'honorable député a raison. L'honorable député de Lévis ne me paraît pas dans l'ordre.

M. FRÉCHETTE—Je le regrette, M. l'Orateur, car j'avais réellement des détails fort intéressants à communiquer à cette Chambre. Et c'est probablement parce que l'honorable député de Terrebonne les connaît comme moi qu'il s'empresse tant de me rappeler à l'ordre. A ce point de vue, il a parfaitement raison ; j'en ferais autant à sa place.

Je n'en dirai pas plus long, M. l'Ora-